

# Complément au cahier des charges principal de tout enseignant précisant la mission des personnes ressources en arts visuels (AV) et pour les activités créatrices et manuelles (AC&M)

## Département de la formation et de la sécurité Service de l'enseignement (SE)

**Note :**

La forme masculine utilisée ci-dessous concerne aussi bien les enseignants que les enseignantes nommé-e-s pour cette mission.

**Références légales :**

Ce complément au cahier des charges se base :

- sur la loi sur l'enseignement primaire du 15 novembre 2013 (LEP, RS/VS 411.0)
- sur l'ordonnance concernant la loi sur l'enseignement primaire du 11. février 2015 (RS/VS 411.001)

**Formation exigée pour la personne ressource en AV et AC&M :**

- Détenir un titre d'enseignement de spécialiste pour lesdites disciplines.
- Avoir suivi une information spécifique de personnes ressources dans le cadre de cette nouvelle fonction.

**Position hiérarchique/temps d'enseignement:**

La personne ressource en AV et AC&M dépend directement de la direction

**Temps d'enseignement :**

Le nombre de tâches est fonction de la dotation accordée par l'Etat à la personne ressource (nombre de périodes attribuées)

N°	ACTIVITÉS
	<p><b>En sus des tâches décrites dans le cahier des charges principal du personnel enseignant, la charge de la personne ressource comprend les tâches/missions suivantes :</b></p> <p>I. <b>Missions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il soutient les titulaires dans leur activité d'enseignement des AV et des AC&amp;M et/ou ;</li> <li>➤ Il coordonne l'enseignement de ces disciplines et/ou ;</li> <li>➤ Il initie et gère les projets de centres scolaires dans ces domaines.</li> </ul> <p>II. <b>Description des tâches</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il coache, soutient et encourage les enseignants généralistes dans leur pratique ;</li> <li>➤ Il entretient des contacts réguliers avec les collègues du-des centre-s scolaire-s concerné-s et les animateurs pédagogiques afin de coordonner les apprentissages dans une année scolaire en veillant à la diversité des activités et matériaux ;</li> <li>➤ Il veille à la mise en place du plan d'études ;</li> <li>➤ Il contribue au développement de la qualité pédagogique de l'enseignement ;</li> <li>➤ Il initie, pilote et coordonne des projets collectifs.</li> </ul> <p>III. <b>Compétences professionnelles, sociales et personnelles attendues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il a une bonne connaissance du plan d'études,</li> <li>➤ Il est capable de gérer un groupe,</li> <li>➤ Il est apte à travailler en équipe et à développer des contacts en réseau ;</li> <li>➤ Il a un esprit d'initiative et démontre de la motivation dans son activité ;</li> <li>➤ Il est capable d'adaptation, fait preuve de diplomatie, de souplesse et de créativité.</li> </ul>